



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 juin 2025	Le vingt-trois juin deux mil vingt-cinq à 18h37, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 16 juin 2025	<u>Étaient présents</u> : Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOUA, Carole HERVAGAUT, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Pascal MARIE, Monique INFRAY, Maryvonne DAVOT, Anthony LE PENNEC, Nadine DESCHAMPS, Arnaud DAMIEN, Danielle BERTRE, Mourad AFIF-HASSANI, Guy COTTREZ, Hervé LOUR, François BIQUILLON
Nombre de Conseillers	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Cédric VIGUERARD à Anne-Sophie DE BESSES, Daniel BREINER à Pascal MARIE, Karine BOTTE à Marie-Claude LAURET, Ludovic GUIOT à Carole HERVAGAUT, Manuella FERREIRA à Maryvonne DAVOT, Philippe MAUGER à Arnaud DAMIEN
En exercice.....	<u>Excusé</u> : Corentin LECOMTE
Présents	<u>Étaient absents</u> : Olivier MOHLO, Stéphane BREHAM, William BERTRAND
Pouvoirs	<u>Secrétaire de séance</u> : Danielle BERTRE
Votants	

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

25.23 - POLICE ADMINISTRATIVE INTERIEURE - Tirage au sort des jurés d'Assises 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'arrêté préfectoral n° DCL/BCE/2025/050 du 19 mars 2025 fixant le nombre et la répartition des jurés de cours d'assises en vue de constituer la liste annuelle et la liste des suppléants pour l'année 2026, il doit être procédé au tirage au sort des jurés d'assises.

Cet arrêté stipule que trois jurés doivent être désignés pour la commune de Pont de l'Arche. Cependant, et afin de se conformer à cet arrêté, il convient de désigner un nombre triple au nombre de sièges, **soit 09 au total**.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de procédure pénale,

Vu la circulaire préfectorale du 19 mars 2025 portant dispositions relatives à l'établissement de la liste annuelle du Jury d'Assises pour le ressort de la Cour du département de l'Eure,

Il a été procédé au tirage au sort, par système informatique, à partir de la liste électorale générale, des 09 personnes.

Les personnes suivantes ont été tirées au sort :

N°	Nom-Prénom	Date de naissance	Adresse
1	COPEZ Colette épouse MICHEL	27/01/1962	2 sente Beauregard
2	DENNETIERE Sandrine épouse PETEL	27/10/1968	5 place Arthur Honnegger
3	DUVIVIER Magali épouse THERESE	31/05/1969	3 rue Pierre et Marie Curie
4	JACQUET Laurence épouse ALVES	07/09/1970	1 rue du Président Roosevelt
5	LEBORGNE Océane	23/11/2002	11 rue de l'Abbaye Sans Toile
6	LEPOITTEVIN Paulette épouse MARIAS	20/04/1951	8 Chemin du Becquet
7	MARQUES Anne	18/04/1999	21 rue Henry Prieur
8	SANCHEZ Rémy	23/07/1995	10 rue des Châtaigniers
9	THELIE Solange épouse LAMBERT	31/01/1939	Résidence Les Pins – Apt.23

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET